

# Comment aller plus loin dans la reconnaissance des maladies professionnelles ?

Dans un récent rapport d'expertise, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a établi **une corrélation directe entre l'exposition professionnelle au formaldéhyde et le développement de leucémies myéloïdes**. Cette conclusion incite à la reconnaissance de cette maladie comme une pathologie professionnelle chez les individus exposés.

Le formaldéhyde, utilisé dans divers secteurs professionnels en tant que conservateur, désinfectant ou fixateur, est classé comme cancérigène par plusieurs organismes internationaux, dont le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). **Bien que la relation entre le formaldéhyde et le cancer du nasopharynx soit déjà reconnue, les liens avec les leucémies étaient contestés jusqu'à récemment.**

Sur la base des données collectées, l'Anses a établi une « relation causale avérée » entre l'exposition professionnelle au formaldéhyde et les leucémies myéloïdes, justifiant ainsi la nécessité de créer un nouveau tableau de maladie professionnelle. **Cette exposition concerne pratiquement tous les secteurs d'activité, avec une attention particulière portée aux domaines de la santé, où l'utilisation du formol est courante.**

Actuellement, les maladies professionnelles reconnues en lien avec le formaldéhyde se limitent à des affections telles que dermites, eczéma, rhinites, asthme et cancer du nasopharynx. Ainsi, la création d'un tableau spécifique faciliterait la reconnaissance des leucémies myéloïdes comme maladie professionnelle et renforcerait la sensibilisation des travailleurs, employeurs et professionnels de la santé à la prévention de l'exposition au formaldéhyde.